



COMMUNIQUE DE PRESSE

LEXBASE PROPOSE A SES CLIENTS AVOCATS UN NOUVEL OUTIL DE REFACTURATION DE LEURS RECHERCHES DOCUMENTAIRES

Paris, le 18 juin 2013 - LEXBASE a développé un nouvel outil de refacturation pour ses clients avocats. Cette nouvelle fonctionnalité leur permet de quantifier le nombre et la nature des documents consultés pour chaque dossier et de pouvoir par la suite refacturer en toute transparence leurs clients.

L'utilisation de cet outil s'organise en deux temps. Tout d'abord l'avocat effectue ses recherches sur lexbase.fr en indiquant au préalable le dossier auquel elles sont affectées. Puis, dès qu'il le souhaite, l'avocat se connecte sur www.stats.lexbase.fr, s'identifie, et prend connaissance des informations relatives à chaque dossier.

Cette fonctionnalité est un atout au quotidien pour les avocats qui pourront aisément quantifier leurs recherches documentaires et ainsi, facturer leurs clients en toute simplicité.

A PROPOS DE LEXBASE

Fortes d'une longue expérience sur internet, les éditions juridiques LEXBASE proposent une gamme complète de produits documentaires, d'informations et de formations e-learning destinés aux professionnels du droit. LEXBASE est, aujourd'hui, un service incontournable du paysage juridique français.

SUIVEZ LES DERNIERES ACTUALITES DE LEXBASE SUR [TWITTER](#) ET [FACEBOOK](#) :



CONTACT PRESSE :

Shérazade Dahmoune
sdahmoune@lexbase.fr
01 44 79 93 15